Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 JUIN 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 58
- présents : 50
- absents représentés : 6
- absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Régis GELEZ.

Présents :

M. Régis GELEZ, Mme Ludivine LABEYRIE, M. Louis GALDOS, M. Pierre LAFFITTE, Mme Céline FOURNIER, M. Alexandre LAPEGUE, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Étienne CARRERE, M. Pierre PECASTAINGS, M. Jean-François MONET, M. Philippe MAGIEU, M. Philippe SARDELUC, M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie CHESSOUX, Mme Laetitia GIBARU, M. Christian LAJUS, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Jérôme PETITJEAN, M. Dominique DUHIEU, Mme Geneviève LAVIELLE, M. Bertrand DESCLAUX, M. Francis BETBEDER, M. Pierre FROUSTEY, M. Dominique GRAIRE, M. Mickael WALLYN, Mme Nathalie DARDY, Mme Christelle FERRANDIS, Mme Marianne DUVERDIER, M. Alain SOUMAT, M. Olivier BEGUE, Mme Evelyne BOUCLEY, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, M. Antoine COELHO, M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Christelle DUBOS, M. Régis DUBUS, Mme Séverine DUCAMP, Mme Jean-Franck GELIBERT, Mme Cindy HERVE, M. David LALANNE, M. Frédéric LARRIEU, Mme Mélyssa LELONG, M. David LYS, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Anne MATTER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Olivier PEANNE, Mme Sarah PITOT.

Absents représentés :

Mme Marie-Christine LANZUTTI donne procuration à M. Mickael WALLYN, M. Cédric LARRIEU donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sandrine QUIGNARD donne procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Lisa SARRADE donne procuration à M. Alain SOUMAT, Mme Julia SASSI-CZERNIEJEWSKI donne procuration à Mme Emmanuelle BRESSOUD.

Absents excusés : M. Quentin BENCHETRIT, Mme Frédérique CHARPENEL.

Secrétaire de séance : M. Frédéric LARRIEU.

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Modification des représentants de MACS au sein des organismes extérieurs
Rapporteur : Monsieur Régis GELEZ

1) Modification des représentants de MACS au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

L'office de tourisme intercommunal (OTI) a été créé, par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2016, sous forme associative.

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) est représentée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'OTI par 21 représentants titulaires et 21 représentants suppléants.

La composition de l'office de tourisme intercommunal (OTI) a été fixée comme suit par délibération du conseil communautaire n° 20260415D3 en date du 15 avril 2026 :

Office du tourisme intercommunal (OTI)		
Assemblée générale & Conseil d'administration		
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGRESSE	1. GUILLOT Lorène	1. SUHUBIETTE Théo
AZUR	2. GRANGÉ Bénédicte	2. FÉSANCIEUX Audrey
BENESSE-MAREMNE	3. BOUHINEU Hervé	3. HERVÉ Cindy
CAPBRETON	**4. GALDOS Louis**	**4. GELOS François**
JOSSE	5. FERRANDIS Christelle	5. JOAQUIM-BRAS Valérie
LABENNE	6. DELPUECH Xavier	6. SABAROTS Valérie
MAGESCQ	7. SOUMAT Alain	7. SARRADE Lisa
MESSANGES	8. DUCRET-DESBIEY Thierry	8. PREDHUMEAU Pauline
MOLIETS-ET-MAA	9. SCHNEIDER Philippe	9. COZZO Nadine
ORX	10. BAYENS Clément	10. MAILLOT Pascal
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	11. MOURGUES Caroline	11. KWARAZFELIA Anne
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	12. DUCAMP Séverine	12. DUFAU Céline
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	13. LAFOURCADE Sandrine	13. ALBUQUERQUE Julien

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

SAINT-MARTIN-DE-HINX	14. BRAYELLE Eric	14. LARD Patrice
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	15. MORA DAUGAREIL Stéphanie	15. WAGNIART Céline
SAUBION	16. MATIGNON Denis	16. DUCASSE Nadine
SAUBRIGUES	17. NERCAM Sylvie	17. BEGARDS Pascale
SAUBUSSE	18. CETTOUR Eric	18. GUGLIELMI Robert
SOUSTONS	19. SAINT-MARTIN Philippe	19. QUIGNARD Sandrine
TOSSE	20. LE MELINIER Elodie	20. CARRERE Julie
VIEUX-BOUCAU	21. CASTAINGS Jeannine	21. TOMOWIAK Simone

Suite à la demande de la commune de Capbreton, il convient de modifier la représentation de MACS au sein de l'OTI comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Capbreton	**4. GELOS François**	**4. GALDOS Louis**

2) Modification des représentants de MACS au sein du syndicat mixte Rivières Côte-Sud

Le Syndicat mixte Rivières Côte-Sud a été créé, par délibération du conseil communautaire en date du 06 décembre 2018, sous forme d'un syndicat mixte fermé.

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) est représentée au comité syndical du Syndicat mixte Rivières Côte-Sud par 21 représentants titulaires et 21 représentants suppléants.

La composition du syndicat mixte Rivières Côte-Sud a été fixée comme suit par délibération du conseil communautaire n° 20260415D1 en date du 15 avril 2026 :

Syndicat mixte Rivières Côte-Sud		
COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGRESSE	1. CANTIN Joël	1. MANTET Pascale
AZUR	2. GRANGÉ Bénédicte	2. MILHAU Patrice
BENESSE-MAREMNE	3. GERMAIN Nicolas	3. WENZINGER Jeanne

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

CAPBRETON	4. MILHERES Marc	4. JUAN Julien
JOSSE	5. GENEVOIS Didier	5. LACAZE Jean-Yves
LABENNE	6. FABRE Philippe	6. GOYENECHE Olivier
MAGESCQ	7. SOUMAT Alain	7. LAFITTE Pascal
MESSANGES	**8. BOUYRIE Florence**	**8. TORO Lucie**
MOLIETS	9. COZZO Nadine	9. BIANCHI Hervé
ORX	10. DESCLAUX Bertrand	10. SALAUN Jessica
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	11. GARAT Damien	11. CAZAUX Julien
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	12. GABARRUS Aurélien	12. ESCUDERO Frédéric
SAINT-MARTIN-DE-HINX	13. SUDRET Loïc	13. CARCEL Michel
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	14. LACAVE Alain	14. NATIVEL Patrick
SAUBION	15. GARCIA Cédric	15. LAUDEBAT Yannick
SAUBRIGUES	16. PLASSOT-SANSANS Bernard	16. GAYON Jérôme
SEIGNOSSE	17. HONTEBEYRIE Alain	17. PESCASTAINGS Pierre
SOORTS-HOSSEGOR	18. GELEZ Philippe	18. FRANCK-GIRARD Hélène
SOUSTONS	19. QUIGNARD Sandrine	19. LARRAZET Mélissa
TOSSE	20. COUTURE Lionel	20. VILLENAVE Fabien
VIEUX-BOUCAU	21. ESPIL Thomas	21. PAGES Marie-Pierre

Suite à la demande de la commune de Messanges, il convient de modifier la représentation de MACS au sein du syndicat mixte de Rivières Côte-Sud, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
MESSANGES	**8. TORO Lucie**	**8. BOUYRIE Florence**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, notamment son article 69 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 5211-1, L.5211-7, L. 5214-16, L. 2121-21 et L. 5711-1 et suivants régissant les syndicats mixtes dits "fermés" ;

VU le code du tourisme notamment son article L. 134-1 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024, 24 juin 2025 et 4 février 2026, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU les statuts de l'office de tourisme intercommunal ;

VU les statuts du syndicat mixte Rivières Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire n°20260415D3 en date du 15 avril 2026 portant désignation des représentants au sein des associations ;

VU la délibération du conseil communautaire n°20260415D1 en date du 15 avril 2026 portant désignation des représentants au sein des syndicats mixtes ;

CONSIDÉRANT la demande de la commune de Capbreton de modifier la représentation de MACS au sein de l'office de tourisme intercommunal et la demande de la commune de Messanges de modifier la représentation de MACS au sein du syndicat mixte rivières côte-sud ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE DE :

- conformément aux dispositions des articles L. 2121-21 et L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret,

- de prendre acte de la composition des représentants titulaires et suppléants de la Communauté de communes dans les organismes extérieurs cités ci-dessous :

Office du tourisme intercommunal (OTI)		
Assemblée générale & Conseil d'administration		
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGRESSE	1. GUILLOT Lorène	1. SUHUBIETTE Théo

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

AZUR	2. GRANGÉ Bénédicte	2. FÉSANCIEUX Audrey
BENESSE-MAREMNE	3. BOUHINEU Hervé	3. HERVÉ Cindy
CAPBRETON	**4. GELOS François**	**4. GALDOS Louis**
JOSSE	5. FERRANDIS Christelle	5. JOAQUIM-BRAS Valérie
LABENNE	6. DELPUECH Xavier	6. SABAROTS Valérie
MAGESCQ	7. SOUMAT Alain	7. SARRADE Lisa
MESSANGES	8. DUCRET-DESBIEY Thierry	8. PREDHUMEAU Pauline
MOLIETS-ET-MAA	9. SCHNEIDER Philippe	9. COZZO Nadine
ORX	10. BAYENS Clément	10. MAILLOT Pascal
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	11. MOURGUES Caroline	11. KWARAZFELIA Anne
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	12. DUCAMP Séverine	12. DUFAU Céline
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	13. LAFOURCADE Sandrine	13. ALBUQUERQUE Julien
SAINT-MARTIN-DE-HINX	14. BRAYELLE Eric	14. LARD Patrice
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	15. MORA DAUGAREIL Stéphanie	15. WAGNIART Céline
SAUBION	16. MATIGNON Denis	16. DUCASSE Nadine
SAUBRIGUES	17. NERCAM Sylvie	17. BEGARDS Pascale
SAUBUSSE	18. CETTOUR Eric	18. GUGLIELMI Robert
SOUSTONS	19. SAINT-MARTIN Philippe	19. QUIGNARD Sandrine
TOSSE	20. LE MELINIER Elodie	20. CARRERE Julie
VIEUX-BOUCAU	21. CASTAINGS Jeannine	21. TOMOWIAK Simone

Syndicat mixte Rivières Côte-Sud		
COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

ANGRESSE	1. CANTIN Joël	1. MANTET Pascale
AZUR	2. GRANGÉ Bénédicte	2. MILHAU Patrice
BENESSE-MAREMNE	3. GERMAIN Nicolas	3. WENZINGER Jeanne
CAPBRETON	4. MILHERES Marc	4. JUAN Julien
JOSSE	5. GENEVOIS Didier	5. LACAZE Jean-Yves
LABENNE	6. FABRE Philippe	6. GOYENECHE Olivier
MAGESCQ	7. SOUMAT Alain	7. LAFITTE Pascal
MESSANGES	**8. TORO Lucie**	**8. BOUYRIE Florence**
MOLIETS	9. COZZO Nadine	9. BIANCHI Hervé
ORX	10. DESCLAUX Bertrand	10. SALAUN Jessica
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	11. GARAT Damien	11. CAZAUX Julien
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	12. GABARRUS Aurélien	12. ESCUDERO Frédéric
SAINT-MARTIN-DE-HINX	13. SUDRET Loïc	13. CARCEL Michel
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	14. LACAVE Alain	14. NATIVEL Patrick
SAUBION	15. GARCIA Cédric	15. LAUDEBAT Yannick
SAUBRIGUES	16. PLASSOT-SANSANS Bernard	16. GAYON Jérôme
SEIGNOSSE	17. HONTEBEYRIE Alain	17. PESCASTAINGS Pierre
SOORTS-HOSSEGOR	18. GELEZ Philippe	18. FRANCK-GIRARD Hélène
SOUSTONS	19. QUIGNARD Sandrine	19. LARRAZET Mélissa
TOSSE	20. COUTURE Lionel	20. VILLENAVE Fabien
VIEUX-BOUCAU	21. ESPIL Thomas	21. PAGES Marie-Pierre

- d'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Madame la Présidente de l'office de tourisme intercommunal et à Monsieur le Président ou son représentant du syndicat mixte Rivières Côte-Sud,

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié en ligne le 27/08/2026
ID : 040-244000865-20260625-20260625D3BIS-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre tout acte et signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 juin 2026

Le président,



Régis GELEZ